



**C'est la rentrée 2024 !**

**Ravis de vous retrouver pour une nouvelle année d'actions,  
de sensibilisations et de solidarité au nom des enfants.**

**L'association Enfance et Sourires 33 est là  
pour se faire la voix des enfants et de leurs parents.**

**Mobilisés pour garantir le respect des droits et des libertés de l'enfant,  
nous sommes force de proposition dans les orientations  
et les décisions politiques impliquant le présent et l'avenir de nos enfants.**

**Comme chaque année, nous souhaitons présenter des listes de  
représentants de parents d'élèves afin d'être présents au sein des  
établissements scolaires. Avec les parents engagés, nous voulons rester  
acteurs dans les moments forts de la vie de nos enfants.**

---

**Devenez membre de l'association Enfance et Sourires 33 !**

**Pour prendre ou renouveler votre adhésion, inscrivez-vous sur ce lien :**

**<https://www.enfance-et-sourires33.fr/devenir-adherent-a-enfance-et-sourires-33/>**

---

***Vous souhaitez vous engager dans la vie scolaire de vos enfants ?***

**Devenez représentant de parents d'élèves**

**au sein de l'établissement scolaire de votre enfant via notre  
association. Les listes doivent comporter 2 parents d'élèves minimum.**

**Nous vous accompagnons dans toutes les démarches. Nous serons présents  
à tout moment pour vous soutenir et répondre à vos questions.**

**Contactez-nous par mail (fiche contact sur ce site)  
et laissez-nous vos coordonnées, nous vous rappellerons.**

**Nos enfants sont les adultes de demain.  
Engageons-nous pour leur avenir !**

# Enfance & Sourires 33

## Elections des RPE 2024



### **Pourquoi devenir Représentant de Parents d'élèves?**

Votre rôle de représentant des parents d'élèves consiste à faciliter les relations entre les parents d'élèves et les personnels.

Vous pouvez intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation.

Vous participez au conseil d'école. Vous voyez comme c'est important !

### **Qui peut devenir RPE ?**

Vous êtes parent d'élève ? Alors vous pouvez devenir représentant dans l'école de votre enfant ! Vous pourrez être élu représentant titulaire ou suppléant. Chaque électeur dispose d'une voix, quel que soit le nombre d'enfants inscrits à l'école. Si vous êtes déjà membre du conseil d'école, vous ne pouvez pas être élu représentant. Alors, prêts?



### **Comment devenir RPE ?**

Pour être candidat, vous devez déposer une liste de candidatures. Chaque liste doit comporter au moins 2 noms de candidats. Les listes de candidats doivent être déposées au bureau des élections au plus tard le 2 octobre. Si vous voulez vous présenter à l'élection, vous pouvez faire partie d'une association de parents d'élèves, mais ce n'est pas obligatoire.

**Le mieux étant de faire partie de l'association Enfance et Sourires 33 bien-sûr !**

### **Quel est le calendrier des élections ?**

Les élections auront lieu le 11 ou le 12 octobre 2024. Pour toute information complémentaire, ne vous inquiétez pas, nous sommes là. Et les équipes sur place vous guideront avec plaisir !



**Nos enfants ont besoin de nous,  
Notre bonheur est conditionné au leur !**

Pour veiller à ce qu'ils soient bien éduqués et que leurs valeurs soient justes,  
Pour les protéger d'une déferlante numérique qui pourrait être ravageuse,  
Pour assurer une veille face à des dérives de toutes natures,  
Pour oeuvrer à un avenir durable et désirable,



## **Engageons-nous !**